SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LYON

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

Prix à décerner en 1884

FONDATION BARON LOMBARD DE BUFFIÈRES. — Cette fondation, qui date de l'année 1882, a été créée par M. Lombard de Buffières, ancien avocat à la Cour d'appel de Lyon et ancien conseiller de Préfecture, en vue d'honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Elle consiste en un revenu annuel de 6.000 fr. environ, qui doit être employé de façon à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu, envers soi-même* et *envers le prochain*, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement.

Parmi les moyens indiqués par l'acte de fondation pour atteindre ce but, figure la distribution de « RÉCOMPENSES ET MÉDAILLES AUX PERSONNES QUI SE DÉVOUENT A L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE ». L'Académie a adopté exclusivement ce mode d'emploi du revenu de la fondation Lombard de Buffières, pour l'année 1884.

PRIX CHRISTIN ET DE RUOLZ. — Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie, et à ses héritiers de Ruolz. Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 fr. chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

Le jugement sur le concours est rendu par une commission composée de cinq membres, nommée tous les quatre ans par l'Académie.

L'Académie a mis au concours, en 1884, le sujet suivant :

« *Étude historique sur les Sculpteurs lyonnais et leurs œuvres depuis l'année 1500 jusqu'à nos jours.* »

Le prix décerné sera une médaille d'or de la valeur de 900 fr. Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe, et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant la même épigraphe, avec le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout envoi devra, pour ce concours, être parvenu à l'Académie avant le 31 mars 1885, terme de rigueur.

Prix Lebrun. — Ce prix, fondé en 1804 par le prince Lebrun, associé honoraire de l'Académie, consiste en une médaille valant 300 fr. — Il est distribué annuellement aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises. Une Commission permanente de cinq membres, désignée tous les quatre ans par l'Académie, est spécialement chargée de recueillir et de vérifier les découvertes qui intéressent l'industrie en général, et celle de la soie en particulier.

Les concurrents ne sont assujettis à aucune condition d'âge, ni d'origine. Les inventions qui sont présentées après le 31 mars de chaque année sont mises au concours de l'année suivante.

Prix Dupasquier. — Ce prix a été fondé, en 1873, par feu Louis Dupasquier, membre titulaire de l'Académie. Il consiste en une somme de 500 fr. accordée annuellement et à tour de rôle à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur lyonnais.

La Commission permanente chargée de juger le concours est composée de sept membres nommés tous les quatre ans par l'Académie. Les œuvres doivent être soumises à l'examen de la Commission avant le 30 juin de chaque année.

Les candidats doivent ne pas avoir dépassé 28 ans, sauf les architectes, pour lesquels la limite d'âge est reculée à 35 ans.

En 1884, ce sera le tour de la sculpture.

N. B. — Pour tout ce qui concerne les prix de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, s'adresser au Secrétariat général, Lyon, place des Terreaux (Palais Saint-Pierre).

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Séance du 20 mars

Le lieutenant-colonel Debize entretient l'Assemblée du Soudan égyptien et du Nil. Il décrit les provinces du Darfour, du Kordofan et du Sennaar, dont la population se compose de trois éléments : Nègres, Berbères et Arabes. Indépendamment du trafic des esclaves, exercé en grand par les Arabes et qui va prendre un nouvel essor, ces régions envoient à l'Egypte ivoire, cornes de rhinocéros, gommes, etc. La population égyptienne qui y réside n'est pas moindre de 50.000 habitants, dont 15.000 chrétiens et y exploite plus de 3.000 établissements commerciaux, dont beaucoup sont dirigés par des Européens. Aussi le projet d'abandon de ces provinces a motivé récemment une vive protestation adressée par les notables du Caire au khédive et aux représentants étrangers.

L'orateur décrit ensuite le Nil, depuis les grands lacs équatoriaux jusqu'au Delta, ses cataractes, ses crues, les moyens employés pour les utiliser. Il est prouvé que, même à l'époque grecque, ces cataractes, aujourd'hui simples *rapides* étaient encore de vraies cascades, tombant d'une grande hauteur. Elles

divisaient la vallée en bassins dans lesquels l'eau s'étalait à de grandes distances et fécondait les terres où s'élevaient ces villes splendides dont on ne voit aujourd'hui que les ruines. C'est que le Nil a peu à peu usé les seuils qui l'arrêtaient; son lit s'est creusé, le niveau a baissé et le sol qu'il arrosait jadis est maintenant un désert aride.

L'idée d'aménager les eaux du Nil et de régulariser ses crues a depuis longtemps préoccupé les esprits sérieux. Sir Samuel Baker a proposé d'élever des digues aux principales cataractes et de rétablir ainsi les anciens bassins, ce qui permettrait de disposer en tout temps de la quantité d'eau nécessaire aux diverses cultures. En complétant ces travaux par des canaux et écluses, on créerait une magnifique voie navigable pour pénétrer jusqu'au centre du grand continent.

Ce projet n'est pas irréalisable. Sur l'initiative d'un Français, M. le docteur de la Motte, une société sérieuse a été créée, pour le mettre à exécution, au moins en partie. Mais il faudrait de la tranquillité, de bonnes finances et un gouvernement régulier. Tout cela manque aujourd'hui à l'Egypte, qui est menacée d'un immense danger par la perte du Soudan. Sir Samuel Baker a le premier signalé ce danger, dont on ne paraît pas se préoccuper cependant. Si l'on établissait, dit-il, un barrage sur le Nil blanc en amont de Khartoum, en arrêterait ses eaux pendant quelques jours et sa conjonction avec le Nil bleu ne se faisant plus à temps, l'Egypte n'aurait plus une quantité d'eau suffisante. Il en serait de même si les habitants riverains employaient largement les eaux pour irriguer leurs terres. La haute vallée serait transformée en jardin; mais que deviendrait l'Egypte?

Méhémet-Ali et ses successeurs, en s'emparant du Soudan, avaient en vue d'éviter ce danger, car ils savaient que les sources du Nil peuvent être troublées de mille façons et que si ces bassins supérieurs ne sont pas gouvernés *par elle* ils peuvent être tournés *contre elle*.

Malheureusement l'Egypte a perdu le Soudan; elle n'a plus d'armée pour le reconquérir et l'Angleterre est impuissante à le lui rendre. Le colonel Debize expose la situation produite par les derniers événements et termine, en disant que la France ne peut y rester indifférente, car elle a en Egypte des intérêts majeurs à sauvegarder. Elle doit aussi veiller à la route des Indes, car elle est à la veille d'y avoir un empire colonial important. C'est donc avec satisfaction qu'on apprend que Obock va enfin sortir de l'oubli dans lequel il est plongé depuis longtemps. C'est un pied que nous posons sur cette partie du continent et qui nous mettra à même de développer notre commerce et d'asseoir notre influence sur le royaume voisin d'Abyssinie qui est peut-être appelé à jouer un grand rôle dans l'avenir.

M. Desgrand, le président, donne ensuite quelques détails sur l'importance des sociétés et des idées religieuses dans l'Afrique mahométane. Il parle de l'ordre de Sidi Abdel-Kader-el-Yhelani, auquel appartient le Madhi du Soudan et de la secte des *Senoussis*, dont le foyer est dans la Cyrénaïque et qui étend son influence sur l'Algérie. Si ces sectes, aujourd'hui rivales, s'entendaient, nos possessions africaines seraient en danger. L'orateur conclut que la France doit éviter de mécontenter les Arabes et exploiter, au contraire, la rivalité qui existe entre les Soudaniens et les Sénoussis. Il ajoute qu'il eût été peut-être imprudent d'appeler les Turcs au Soudan, car ces diverses factions musulmanes, une fois en présence, auraient pu reconstituer le *panislamisme* et se concerter pour combattre l'ennemi commun, le *Chrétien*.

SOCIÉTÉ DE LECTURE DE LYON

27, rue de la Bourse, 27

La Société de Lecture a tenu son Assemblée générale le 19 mars dernier. Ses membres ont été heureux d'apprendre par le rapport qui leur a été présenté sur l'exercice 1883 les nouveaux progrès réalisés depuis une année par leur utile association.

Le nombre des sociétaires dépasse maintenant 300; la bibliothèque renferme 11.000 volumes; les recettes, en progression constante, se sont élevées à 9.372 fr. 60. Sur cette somme, 4.818 fr., c'est-à-dire plus de la moitié, ont été consacrés, soit à des achats d'ouvrages intéressants et nouveaux d'art, d'histoire, de littérature, de sciences, etc., soit aux abonnements à différentes Revues et Publications périodiques, soit enfin aux reliures. Le surplus a fait face aux frais matériels et administratifs, et à la constitution de la réserve.

Le Comité a pu mener à bonne fin deux grandes améliorations :

1. *L'achèvement d'un catalogue manuscrit par ordre de matières;*
2. La refonte complète du catalogue par ordre alphabétique.

Ce dernier travail forme un beau volume in-8, de plus de 300 pages, édité avec un grand soin typographique. Un exemplaire en sera remis gratuitement à chaque Sociétaire.

Pour l'exercice 1884-1885, le bureau se trouve constitué de la manière suivante : président, M. E. Oberkampff; vice-président, M.-C. Kronn; économe-archiviste, M. J. Cotteret; secrétaire, M. E. Brugel.